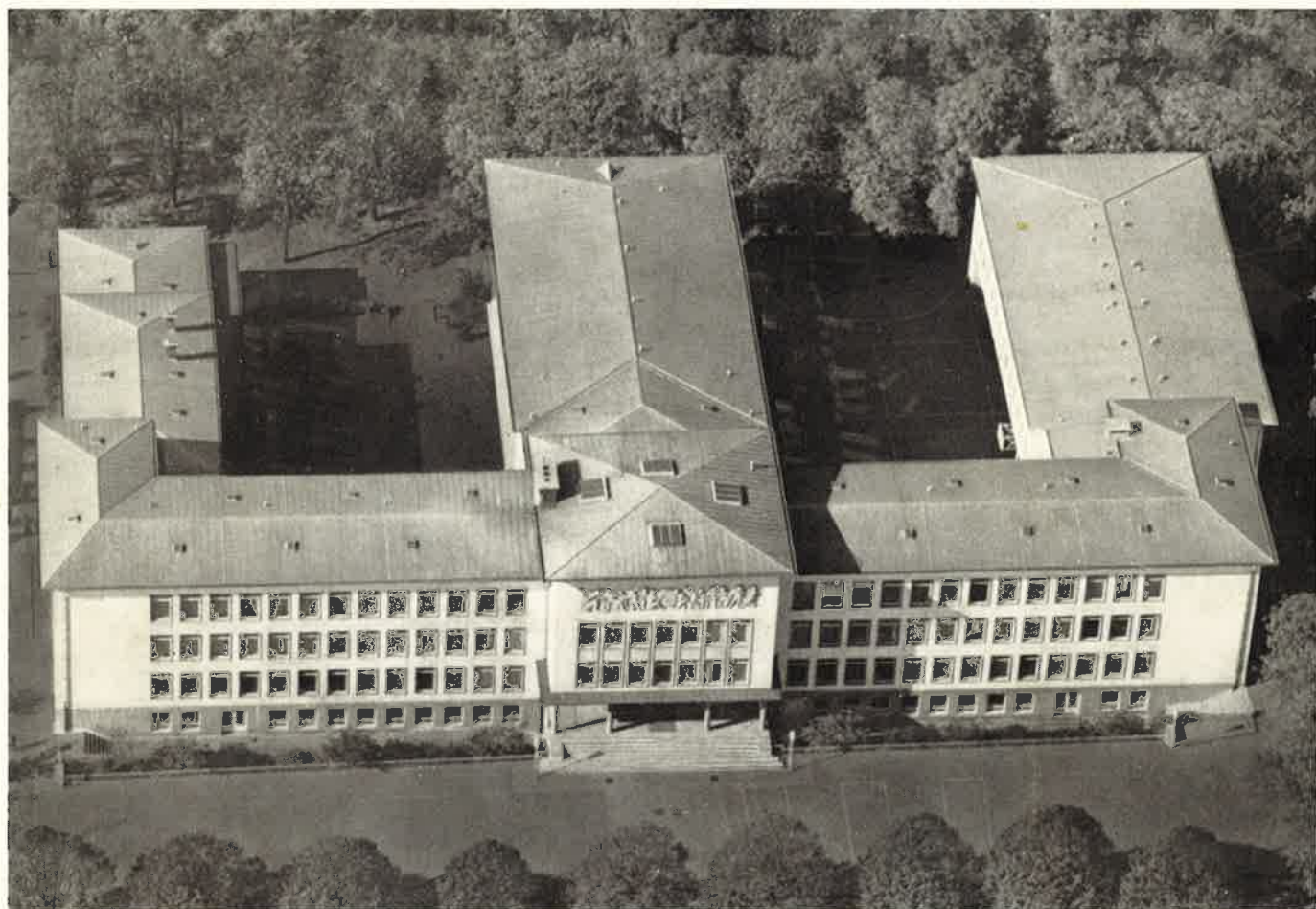


SCHOLA EUROPAEA LUXEMBURGENSIS



1953 - 1963

Jusqu'à présent, nous n'avons abordé que le problème spécifique des études. Ce n'est pas là le seul but de l'École, du moins à notre sens. En effet, si nous reconnaissons volontiers la valeur de l'enseignement professé à l'École européenne, nous estimons qu'elle ne doit pas être, permettez-nous l'expression, une «boîte à bac» livrant sur le marché universitaire européen des sujets plus ou moins brillants du point de vue des études, mais qui n'ont rien acquis du point de vue humain durant leur scolarité à l'École européenne. Certes nous pouvons rassurer nos professeurs en ce sens que des contacts humains des plus précieux se sont noués entre élèves à l'École et souvent même — ce qui est remarquable — entre professeurs et élèves. Nous pouvons aussi affirmer en toute sincérité que les préjugés nationaux ont largement été atténués et ont souvent même disparu du fait de notre vie communautaire.

Cependant tout ceci ne suffit pas encore; nous savons aussi que les difficultés d'organiser des cours communs aux différentes sections linguistiques sont très grandes et que ce système ne peut être étendu abusivement; c'est pourtant là une des conditions premières pour établir des contacts suivis entre élèves. Par ailleurs, il y aurait lieu d'accorder aux élèves un certain nombre de responsabilités au sein de l'École. Il s'agit de les intéresser plus activement à l'École, de leur permettre de faire entendre leur avis à propos de décisions auxquelles ils sont, somme toute, les premiers intéressés. On pourrait ainsi constituer une espèce de comité des élèves, que le directeur et l'Association des parents d'élèves s'engageraient à consulter. Ce même comité pourrait également s'occuper des activités récréatives et sportives des élèves. L'avantage d'une pareille formule — à condition qu'on ne s'en serve pas abusivement — est en premier lieu de développer le sens des responsabilités chez les élèves, de leur permettre de participer d'une manière plus active à la vie de l'École et d'élargir ainsi les possibilités de contacts humains. En même temps, ce comité assurerait une transition harmonieuse avec l'Amicale des anciens élèves, qui pour le moment ne fonctionne pas, précisément parce qu'il lui manque une infrastructure solide et parce que les bacheliers européens sont par trop disséminés dans les six pays de la Communauté.

Depuis les temps héroïques et combien sympathiques de la villa Lentz, l'École européenne de Luxembourg a connu un développement fantastique, à tel point qu'en revenant de temps à autre à Luxembourg nous constatons que nous ne connaissons pas les élèves des classes inférieures. Malgré cela, trop de liens nous unissent à l'École européenne pour que nous ne profitons pas de nos séjours à Luxembourg pour retrouver nos anciens professeurs. C'est assurément ainsi que nous pouvons le mieux leur exprimer notre gratitude. Si nous nous sommes permis quelques critiques et suggestions, c'est que nous avons estimé que c'était notre devoir: certes nous sommes satisfaits à la fois de l'enseignement de l'École et de l'ambiance que nous y avons trouvée ou même contribué à créer. Mais nous sommes jeunes, c'est-à-dire exigeants. Si l'on veut que nous assumions plus tard intégralement nos responsabilités non seulement dans le domaine professionnel mais également vis-à-vis de l'Europe, il faut que nous soyons armés pour cette tâche. Nous espérons que ces quelques remarques ne tomberont pas dans l'oubli; d'ailleurs nous sommes persuadés qu'elles seront entendues et comprises.

Patrick Benoit
Ancien élève de l'École européenne de Luxembourg

MÉTHODES ET PROGRAMMES

Structure et programmes des études

L'organisation des études de la première école européenne a été élaborée par des commissions d'inspecteurs des six pays partenaires, assistés par les premiers professeurs détachés auprès de celle-ci. Elle a été arrêtée par le Conseil supérieur statuant en tant qu'émanation des ministères culturels des États membres. Elle ne peut être révisée que par lui, à l'unanimité des parties contractantes.

Les caractéristiques principales de cette organisation scolaire peuvent s'énoncer en cinq points:

1. Unification de la durée des études et de la structure des cycles.
2. Répartition des élèves en quatre sections linguistiques pour l'enseignement de base.
3. Étude intensive des langues vivantes et initiation des élèves, dès la première année de l'école primaire, à une deuxième langue, destinée à devenir la langue véhiculaire pour des cours communs à des enfants de nationalités différentes.
4. Institution d'un tronc commun d'orientation dans les premières années de l'enseignement secondaire et limitation des options aux directions fondamentales.
5. Harmonisation des horaires et des programmes, en vue de la reconnaissance des études et de l'équivalence du baccalauréat européen avec les examens de fin d'études secondaires dans les divers pays.

Unification de la durée des études et de leur structure

En 1954, quand les commissions se mirent au travail, le problème qui se posait à elles était de construire, sur la base de l'école primaire de 5 à 6 années déjà en place, un cycle d'enseignement secondaire qui permit à tous les enfants, bien ou moyennement doués, de poursuivre leurs études sans

difficultés particulières d'adaptation et de retourner, si les circonstances les y amenaient, dans l'une ou l'autre école nationale, sans autres difficultés, ni solution de continuité de leur carrière scolaire.]

Étant donné le nombre limité des élèves de chaque langue, il s'imposait en même temps d'adopter une structure simple, comportant un nombre d'options limité. Avec l'augmentation des effectifs et l'élargissement de leur recrutement, la nécessité devait apparaître par la suite d'organiser parallèlement à ce qu'on peut considérer comme un enseignement traditionnel (même si certains de ses éléments, comme le tronc commun d'orientation, annonçaient des réformes alors dans l'air), un enseignement court à caractère plus pratique, du type pré-technique. Cette deuxième étape a été abordée en 1961, après 7 ans de fonctionnement de l'institution. Il convient d'analyser d'abord l'organisation de base donnée à l'école à l'origine et qui comprend, une initiation à la vie en commun par le jardin d'enfants, un cycle primaire de cinq années et un cycle secondaire de sept années.

Unification de la durée des études

La comparaison des régimes d'études montra d'abord que, selon les pays, la durée du cycle primaire allait de 4 à 6 ans et que le cycle secondaire comprenait de 6 à 9 années.

Une harmonisation était nécessaire. Elle fut inspirée par la constatation que la différence sur la durée globale des études primaires et secondaires ne dépassait pas une année. Les pays qui, comme l'Allemagne et l'Italie, consentaient, selon les circonstances, dans leurs propres écoles à l'étranger une réduction d'une année sur le maximum de 13 années d'études, admirèrent la fixation à 12 années de leur durée à l'École européenne. L'accord fut facilité par le fait que le calendrier scolaire fut lui-même unifié et les vacances limitées à une centaine de jours par an.

Une parenthèse s'impose pour souligner que le souci de ramener l'organisation des études à un commun dénominateur ne procède pas d'une volonté a priori d'alignement et d'uniformisation. Il est certain que, dans le domaine de la culture et de l'éducation, la réduction à l'unité ne représente pas un idéal en soi. Mais la disparité constituait un obstacle à la réalisation d'un système pédagogique équilibré. Il n'était pas concevable que des élèves, destinés à recevoir une éducation commune et à suivre ensemble certains cours, n'abondent pas au même âge l'étude d'une deuxième langue, ou du latin, ou même de l'algèbre et de la géométrie. Il fallait que dans les disciplines humaines, telles que l'histoire et la géographie, le cercle de leurs connaissances s'élargisse dans une mesure semblable au delà des frontières nationales. Enfin, pour la reconnaissance de ces études qu'on voulait enrichir de l'apport des différentes cultures et traditions nationales, il était indispensable que les élèves des diverses sections reçoivent une formation comparable, qu'ils progressent au même rythme et qu'ils soient menés vers le même but.

Régime linguistique — Primauté de la langue maternelle

Dans l'enseignement primaire, comme dans l'enseignement secondaire, la première place est donnée à l'enseignement *de* la langue maternelle ou *dans* la langue maternelle des élèves, selon le premier principe énoncé par l'article 4 du statut de l'école. Les enfants se trouvent alors répartis en quatre sections linguistiques parallèles pour la lecture, l'écriture, le calcul, les exercices d'étude du milieu et d'observation, les leçons d'histoire et de géographie à l'école primaire. Ils reçoivent cette formation de base d'un maître de leur propre langue. Il en va de même dans le cycle secondaire, en ce qui concerne les lectures et les explications littéraires, l'étude de la syntaxe et du style, les langues anciennes, les mathématiques, la philosophie et les premiers cours de sciences.

Étude d'au moins deux langues vivantes, dont l'une est employée comme deuxième langue d'enseignement

La place accordée à la langue maternelle pour chaque élève originaire des pays participants, primauté qui garantit l'égalité et l'équilibre entre les langues de la Communauté, devait avoir pour contre-poids naturel un effort particulier dans le domaine des langues vivantes.

Pour donner aux élèves un moyen de se comprendre entre eux et pour les regrouper dans des cours communs, l'apprentissage d'une deuxième langue commence dès la première classe primaire. La question de savoir si l'initiation à une langue étrangère était opportune au moment même où le jeune écolier a déjà fort à faire pour apprendre à lire et à écrire, a fait l'objet de vives discussions au sein du comité d'inspection. Mais l'expérience a montré que l'assimilation orale d'une langue vivante par le jeu, le chant, les dialogues mimés, ne troublait nullement les jeunes enfants. Ceux-ci y prennent au contraire un réel plaisir. Leur réceptivité, à cet âge où l'oreille a encore toute sa sensibilité, permet d'obtenir d'excellents résultats et une grande fidélité de la prononciation.

Les élèves d'expression néerlandaise et les élèves italiens ont le choix comme deuxième langue, entre l'allemand et le français, les élèves des sections de langue française et allemande étant obligés d'apprendre celle de ces deux langues qu'ils n'ont pas assimilée avec le lait maternel. Une langue romane et une langue germanique servent ainsi à jeter des ponts entre les quatre sections linguistiques. La deuxième langue est d'abord employée à l'école primaire, à partir de la troisième année pour les leçons en commun, dites heures européennes: cours de gymnastique, de chant, de dessin, de travaux manuels et de couture. Son usage ayant été ainsi développé de façon pratique et ensuite approfondi par l'étude systématique de la grammaire en première année secondaire, cette deuxième langue peut être imposée, dès la seconde classe secondaire, comme langue véhiculaire pour l'enseignement de certaines matières. L'expérience a été entreprise d'abord dans les cours qui semblaient s'y prêter le mieux par le caractère concret des sujets à

français, géographie, biologie dans les petites classes, histoire de l'art, dessin géométrique. Elle fut étendue à l'enseignement de l'histoire en deuxième et en quatrième classes. Les résultats furent au début très prometteurs. C'est ainsi qu'au cours des deuxième et troisième années d'études, il fut même possible de rassembler tous les élèves d'une classe dans un même cours. Avec l'augmentation des effectifs et l'arrivée en cours de cycle d'éléments qui ne possédaient pas la formation linguistique requise, des problèmes surgirent. Il apparut que des matières qui, comme la biologie, comportent une terminologie difficile, se prêtaient moins bien qu'on ne l'avait pensé à l'enseignement en langue véhiculaire et que des disciplines comme l'histoire et la géographie, où la réunion des élèves des différentes nationalités prend tout son sens, puisqu'elle oblige le professeur à dépasser les perspectives nationales, requéraient des mesures particulières de coordination entre les linguistes et les professeurs spécialistes: la définition d'un vocabulaire de base, l'utilisation de glossaires pour la terminologie scientifique, enfin et surtout l'élaboration de moyens didactiques appropriés, c'est-à-dire la rédaction de cours et de manuels adaptés aux programmes de l'école et rédigés dans une langue simple et claire.

Amenés à se pencher tout particulièrement au cours de l'année qui vient de s'écouler sur cette question essentielle pour le développement de l'esprit de solidarité au sein de l'école, les Conseils d'inspection et le Conseil supérieur ont décidé de systématiser l'emploi de la langue véhiculaire, en généralisant, par exemple, son usage pour la géographie de la deuxième à la dernière classe et en imposant, pour l'interrogation dans cette discipline à l'examen, la langue véhiculaire à tous les élèves qui auront eu la possibilité de la pratiquer depuis le début du cycle secondaire. Ils ont prescrit également une extension de son utilisation pour l'histoire au fur et à mesure que les manuels actuellement en cours d'élaboration pourront être mis entre les mains des élèves.

L'enseignement des langues vivantes est complété, pour tous les élèves, par l'étude obligatoire de l'anglais, à partir de la troisième année secondaire. La langue anglaise établit ainsi un second moyen de liaison entre les élèves. Quant aux élèves belges d'expression française, ils ont durant tout le cycle secondaire, quatre heures hebdomadaires d'enseignement du néerlandais, afin de répondre aux exigences fondamentales de la législation de leur pays. Les élèves néerlandais, enfin, étudient concurremment, à la demande expresse de leur gouvernement, le français, l'allemand et l'anglais.

Tronc commun et options

Dans leur recherche d'un équilibre et d'une synthèse entre les régimes d'études des pays intéressés, les comités chargés d'élaborer les programmes de l'École européenne s'efforcèrent d'emprunter aux traditions et aux expériences nationales les éléments les plus valables pour composer un système à la fois original et organique.

Les tendances qui étaient à l'ordre du jour de la réforme de l'enseignement dans divers pays, notamment



en France et en Italie, recommandaient ainsi de retarder l'orientation des élèves jusqu'à l'âge de 13-14 ans, où leurs aptitudes sont plus aisées à déceler qu'au sortir de l'école primaire.

Le cycle secondaire commence donc par un tronc commun de trois années. La première année est consacrée à l'approfondissement des connaissances de bases acquises à l'école primaire. C'est pourquoi 6 heures par semaines sont consacrées à la langue maternelle et 4 heures aux mathématiques. L'étude de la deuxième langue est intensifiée à raison de 7 heures hebdomadaires. Durant la deuxième année, tous les élèves sans exception sont tenus d'aborder l'étude du latin, qu'ils poursuivent à titre obligatoire pendant deux ans. En troisième année ils commencent l'étude de l'anglais. Au terme de la troisième année d'études secondaires, les conseils de classe qui ont suivi de près les élèves et observé, non seulement leurs résultats dans les diverses disciplines, mais aussi leur comportement à l'égard du latin, des mathématiques et des langues vivantes, sont en mesure de leur recommander l'orientation qui semble correspondre le mieux à leurs goûts et à leurs capacités.

Guidés par le souci de ne pas multiplier les sections et sous-sections dans une organisation rendue déjà suffisamment complexe par l'existence de quatre régimes linguistiques, les comités des programmes limitèrent à trois, comme en Allemagne, les orientations fondamentales de l'enseignement secondaire: une section classique, une section scientifique avec latin et une section scientifique sans latin. Si l'on reconnaît dans cette articulation, bien qu'elle vienne se greffer sur un tronc commun, les deux orientations qui correspondent à l'«Altsprachliches» et au «Naturwissenschaftliches Gymnasium», la troisième ne saurait toutefois être confondue avec le «Neusprachliches Gymnasium». Elle n'est pas caractérisée seulement par l'étude des langues vivantes. Elle comporte certes une langue supplémentaire: l'italien ou le néerlandais en remplacement du latin; mais elle offre surtout un programme de mathématiques et de sciences équivalent à celui de la deuxième section. C'est donc une section moderne au sens plein du mot, les promoteurs de l'école ayant eu le souci de donner à tous les élèves une formation correspondant aux besoins du monde d'aujourd'hui et de demain. C'est dans cette même perspective que la section classique accorde aux mathématiques et à la physique une place plus large que celle qui leur est reconnue traditionnellement dans tel ou tel pays.

Harmonisation des programmes

L'organisation des études prévoit une alternance de cours en langue maternelle et de leçons en commun dans la deuxième langue. Mais quand bien même, pour des nécessités d'ordre linguistique, les élèves se trouvent répartis en quatre sections chez des maîtres ou des professeurs de nationalités différentes, leur instruction est conduite selon les mêmes programmes, puisque le but est le même pour tous. L'élaboration de ces programmes a été une des tâches essentielles lors de la création de l'école. Leur mise à jour et leur aménagement en fonction de l'expérience acquise reste une des préoccupations majeures des Conseils d'inspection.

Établis après une comparaison minutieuse des régimes propres à chaque pays, ils ont dû satisfaire, pour garantir la reconnaissance des études, aux exigences minima de chaque gouvernement. C'est dire qu'ils demandent beaucoup aux élèves. Certes il n'appartenait pas à l'École européenne de résoudre le problème de la surcharge des programmes, avec lequel tous les pays se trouvent confrontés. Il faut espérer toutefois que, dans l'intérêt de la moyenne des élèves, les gouvernements, qui peuvent juger désormais, d'après les résultats des premiers baccalauréats européens, le niveau de l'enseignement donné, sauront, à l'occasion des révisions à venir, limiter la matière imposée dans telle ou telle discipline pour tenir compte de la valeur générale de la formation donnée et pour permettre aux professeurs de mettre l'accent sur un enseignement proprement culturel.

A — Programme à l'école primaire

A l'école primaire, la semaine scolaire comporte 25 1/2 heures pour les première et deuxième années et 29 1/2 heures pour les troisième, quatrième et cinquième années.

Le Conseil d'inspection a précisé dans le tableau suivant la répartition de ce temps entre les diverses branches d'activité.

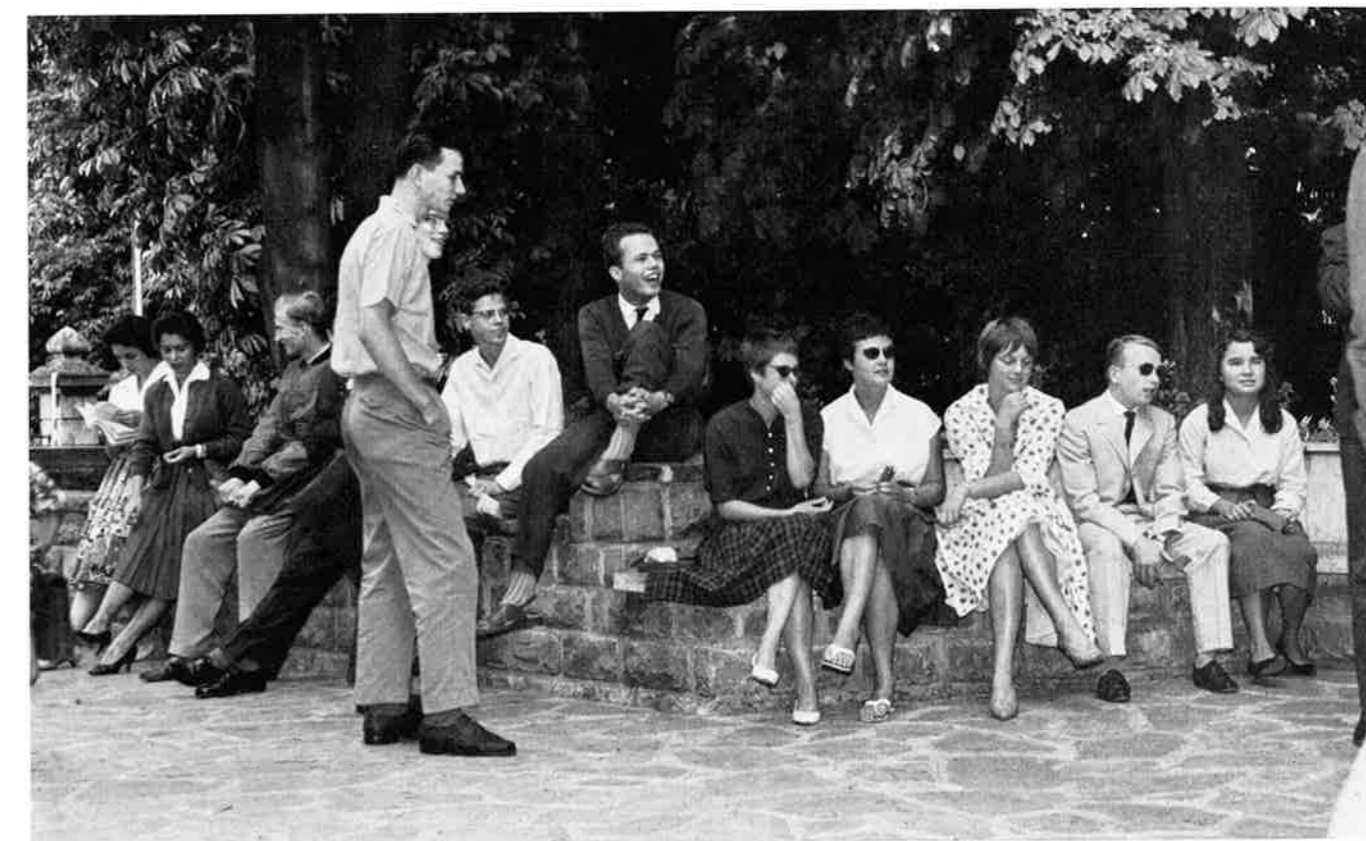
Matières	1 ^{er} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
Religion ou morale non confessionnelle	2 h.	2 h.	2 h.	2 h.	2 h.
Langue maternelle	1 1/2 h.	1 1/2 h.			
Arithmétique	7 h.	6 h.	7 h.	7 h.	7 h.
2 ^e langue	3 h.	3 h.	5 h.	5 h.	5 h.
Écriture	5 h.	5 h.	5 h.	5 h.	5 h.
Exercices d'observation	4 h.				
Histoire et géographie	1 h.	1 h.	1 h.	1 h.	1 h.
Chant		1 h.	1 h.	1 h.	1 h.
Travail manuel ou couture	1 h.	1 h.	2 h.	2 h.	2 h.
Dessin	1 1/2 h.	1 1/2 h.	1 h.	1 h.	1 h.
Éducation physique			1 h.	1 h.	1 h.
Récréations	2 h.	2 h.	2 h.	2 h.	2 h.
	3 h.	3 h.	2 1/2 h.	2 1/2 h.	2 1/2 h.
	25 1/2 h.		29 1/2 h.		



Les présidents des jurys des trois premiers baccalauréats européens, de gauche à droite :

M. J. F. Angeloz (France), recteur de l'académie de Strasbourg;
M. L. Campedelli (Italie), professeur à l'université de Florence;
M. P. Thibeau, conseiller d'État, directeur honoraire du lycée de garçons de Luxembourg.

Avant de se jeter à l'eau... Les récipiendaires attendent le début de l'épreuve.



Diplôme du Baccalauréat Européen
Zeugnis der Europäischen Reifeprüfung
Diploma di Licenza Liceale Europea
Europees Baccalaureatsdiploma

Le Conseil Supérieur de l'Étude,
vu le Statut de l'École Européenne, signé à Luxembourg
le 12 avril 1957 entre les Gouvernements
du Royaume de Belgique,
de la République Fédérale d'Allemagne,
de la République Française,
de la République Italienne,
du Grand-Duché de Luxembourg et
du Royaume des Pays-Bas,

Der Oberste Schulrat der Europäischen Schule hat
gemäß der Satzung der Europäischen Schule, die
am 12. April 1957 in Luxemburg von den Regierungen
des Königreichs Belgien,
der Bundesrepublik Deutschland,
der Französischen Republik,
der Italienischen Republik,
des Großherzogtums Luxemburg,
des Königreiches der Niederlande
unterzeichnet wurde,

Il Consiglio Superiore della Scuola Europea,
visto lo Statuto della Scuola Europea, firmato a Lucemburgo
il 12 aprile 1957 dai Governi
del Regno dei Belgio,
della Repubblica Federale di Germania,
della Repubblica Francese,
della Repubblica Italiana,
del Granducato di Lussemburgo,
del Regno dei Paesi Bassi,

De Raad van Bestuur van de Europese School heeft,
gezien het Statuut van de Europese School, ondertekend
te Luxemburg op 12 april 1957 door de Regeringen van
het Koninkrijk België,
de Duitse Bondsrepubliek,
de Franse Republiek,
de Italiaanse Republiek,
het Groothertogdom Luxemburg en
het Koninkrijk der Nederlanden,

a conféré à l'élève / dem (der) Schüler(in) / rilasciato all'allievo / aan de leerling

ne le geb. am / naro il / geb. de 24. 4. 1944 / à / in / a / re Luxemburg
le Baccalauréat Européen (Section Latin - Math.) avec la note moyenne de 75,67
das Zeugnis der Europäischen Reifeprüfung (Abteilung mit der Durchschnittsnote)
il diploma di Licenza Liceale Europea (Sezione) conseguito con la media di
het Europees Baccalaureatsdiploma (Secctie) verleden met een gemiddelde van

Fait à Luxembourg, le / Gegeben zu Luxemburg am / Dato a Luxemburgo, il / Gedaan te Luxemburg, de 6. 7. 1962

Le Président et les membres du Jury / Der Präsident und die Mitglieder des Prüfungsausschusses / Il Presidente e i membri della Commissione / De Voorzitter en de leden van de Examencommissie
Le Directeur de l'École / Der Direktor der Schule / Il Preside della Scuola / De Directeur van de School
Pour le Conseil Supérieur: Le Président du Conseil d'Administration / Für den Obersten Schulrat: Der Vorsitzende des Verwaltungsausschusses / Per il Consiglio Superiore: Il Presidente del Consiglio di Amministrazione / Voor de Raad van Bestuur: De Voorzitter van het Dagelijks Bestuur

Handwritten signatures and official stamps of the school administration.



Chaque année, une médaille en or est attribuée au bachelier qui a obtenu le meilleur résultat de sa promotion. Les lauréats furent: 1959: D. Gambelli et J. L. Legrand (ex aequo) 1960: S. Fizzarotti 1961: A. Hellwig 1962: M. J. Paris (dont il n'y a pas de photo)





Les membres du jury d'examen signent les diplômes.

La P.A.A. attribue au bachelier, qui a obtenu le meilleur résultat en anglais, un voyage aux États-Unis:

1960: B. Campbell (voir photo)

1961: A. Hellwig

1962: M. J. Paris

La K.L.M. récompense les meilleurs travaux en histoire et en géographie par l'attribution d'un voyage au Surinam:

1961: E. Tavasci

1962: H. Peltier



Les parents et les amis partagent la joie des lauréats.



Il va de soi que le maître reste libre dans ce cadre indicatif de l'organisation du travail de sa classe et qu'il peut grouper les leçons autour de centres d'intérêt ou les faire alterner par périodes de 30 à 45 minutes selon l'âge et la capacité d'attention des élèves.

Les élèves sont initiés à l'histoire par l'évocation de la société et des formes de vie et d'activité aux divers âges de l'humanité. Ces tableaux sont illustrés, au choix des maîtres, par les figures les plus caractéristiques des six pays et de préférence par les personnages dont la renommée et l'influence ont dépassé les frontières de ces pays.

En géographie, on part de l'étude du milieu en troisième année pour initier l'enfant à l'observation directe et à la compréhension des grands faits géographiques et de leur vocabulaire usuel. Après une présentation sommaire des pays de la communauté, à l'aide de cartes et de documents, on insiste en cinquième année dans chaque section sur la géographie nationale.

B — Programme à l'école secondaire

A l'école secondaire, la semaine comporte de 30 à 36 leçons selon les classes, de 50 minutes chacune. Le programme édité en 1957 en précise la répartition entre les différentes disciplines selon la classe et l'orientation choisie.

Ce ne fut pas une petite affaire que de réaliser un accord sur le nombre d'heures à attribuer à chaque branche. Il est certain que si on eût voulu additionner les horaires maxima de chaque discipline dans les six pays, ont eût accablé les élèves. Des concessions étaient nécessaires. Elles ont peut-être été encore trop limitées et il faudra sans doute revenir sur la répartition des heures d'enseignement pour en réduire encore le nombre par classe, mais il est remarquable que l'accord ait pu se faire à partir du contenu de la matière à enseigner.

Il n'appartient pas à une introduction d'entrer dans le détail des programmes qui, pour chaque discipline, feront l'objet d'une analyse particulière par les professeurs spécialisés. Pour caractériser l'esprit de l'enseignement, il suffira de dire que dans l'étude des littératures nationales une place importante est réservée à l'influence et aux apports des courants étrangers et que l'effort pour l'harmonisation ne s'est pas limité à l'histoire et à la géographie, où il s'imposait de façon évidente. Pour les sciences exactes, au même titre que pour les sciences humaines, il est apparu nécessaire de rechercher un accord sur la matière d'abord, mais aussi sur les méthodes à employer pour les traiter.

Enfin, l'étude de la philosophie, qui a été introduite dans les deux dernières années d'études et constitue une matière d'examen, fait la part aux diverses méthodes d'approche des problèmes: exposé systéma-

tique et méthode historique. Pour garantir la plus stricte objectivité de cet enseignement, les directives recommandent aux professeurs de faire une large place à l'explication de textes philosophiques.

On pourrait penser que la recherche d'une voie moyenne entre des tendances différentes et l'effort de conciliation pour dégager des programmes communs ont abouti à un résultat plus pragmatique qu'original. Certes, il a fallu parfois faire preuve d'éclectisme, mais le grand mérite des hommes, inspecteurs et professeurs spécialistes, qui ont participé à l'élaboration de ces programmes, n'aura pas été seulement d'avoir réussi à réaliser un accord et à démontrer ainsi que les différences entre les régimes d'études de nos divers pays ne sont pas fondamentales, mais aussi qu'elles ne mettent pas en cause la valeur de l'éducation elle-même et que par conséquent un rapprochement entre ces programmes peut être réalisé dès que la volonté de compréhension et de coopération entre en jeu. Le plus remarquable aura été que les concessions faites n'ont pas conduit à des programmes au rabais ou mal venus, mais au contraire à un élargissement et à un enrichissement des conceptions pédagogiques. En cherchant un régime qui soit acceptable pour tous, les comités d'inspection ont réussi à mettre sur pied une organisation scolaire parfaitement viable et dont dix années d'existence ont démontré la vitalité.

Enseignement primaire prolongé, à caractère pré-technique

Le souci d'assurer la reconnaissance des études et de donner dans les trois sections secondaires une instruction d'un niveau incontestable devait avoir pour conséquence l'obligation de sélectionner les élèves au cours de leur carrière scolaire. Les parents eux-mêmes, constatant que tous les enfants ne pouvaient pas avoir pour objectif le baccalauréat européen, demandèrent d'abord la création d'une quatrième section secondaire, à durée et à objectifs limités. Le Conseil supérieur estima toutefois qu'il n'était de l'intérêt ni des élèves, ni de l'école d'ouvrir une section parallèle de culture générale, dont le programme ne déboucherait sur rien. Devant l'impossibilité matérielle d'organiser un enseignement proprement technique, ou professionnel, auprès de chaque École européenne, le Conseil supérieur reprit le problème sur d'autres bases et, sur proposition du Conseil d'inspection primaire, décida d'instituer à l'École de Luxembourg, à partir de septembre 1961, un enseignement primaire prolongé, pour permettre aux élèves qui ne pourraient pas, ou ne désireraient pas, accomplir des études secondaires, de satisfaire à l'obligation de scolarité, c'est-à-dire de recevoir un complément de formation jusqu'à l'âge de 15 ans environ. Ce cycle prolongé, qui doit mener les enfants de la cinquième année primaire jusqu'aux portes des écoles techniques, commerciales ou professionnelles, a ainsi le caractère d'un enseignement pré-technique.

Réparti sur quatre années d'études, le programme de cette section prolongée prévoit:

— d'abord deux années d'orientation, durant lesquelles les connaissances acquises à l'école primaire sont consolidées, tandis qu'on s'efforce de détecter les aptitudes des élèves et leurs goûts;

— puis une troisième et une quatrième années, durant lesquelles les élèves tout en participant à des cours communs obligatoires (langue maternelle, mathématiques et langues vivantes) ont le choix entre différentes options (comptabilité, travaux manuels, par exemple).

Les programmes répondent donc à trois préoccupations essentielles:

- a) donner aux élèves qui ne poursuivront pas d'études ultérieures une formation de base suffisante pour affronter l'existence;
- b) pourvoir en même temps à l'orientation vers les divers types d'enseignement technique spécialisé;
- c) ménager la possibilité d'une reconversion à l'enseignement secondaire des élèves dont les possibilités intellectuelles se révéleraient tardivement.

Mis à l'essai pour les deux premières années à la rentrée de l'année scolaire 1961—1962 et étendus à la troisième année en septembre 1962, ces programmes font l'objet, sous un chapitre spécial, d'un compte rendu des instituteurs chargés de cet enseignement et d'une analyse des résultats de l'expérience.

Bien que leur procédure de révision soit soumise à la décision unanime des délégations au sein du Conseil supérieur, les programmes de l'École européenne ne sauraient eux-mêmes demeurer immuables. Le souci de les perfectionner à la lumière de l'expérience acquise, en même temps que de les remettre à jour en fonction de l'évolution intervenue dans les pays partenaires, devait conduire à une révision. Celle-ci a été préparée par une rencontre à Bruxelles, durant les vacances de Pâques de l'année 1961, de tous les professeurs des quatre écoles alors existantes. Les résolutions de ce colloque ont été soumises aux Conseils d'inspection qui, après les avoir examinées et discutées durant l'année 1962, présenteront leurs conclusions à la décision de la prochaine session du Conseil supérieur. Ces propositions portent essentiellement sur un aménagement, dans certaines classes, de l'horaire accordé aux sciences et aux disciplines enseignées dans la deuxième langue. Elles préconisent également un enseignement systématique de l'éducation civique durant l'avant-dernière année du cycle secondaire et l'année terminale du cycle de l'école primaire prolongée, étant bien entendu que tous les cours et plus particulièrement les leçons d'histoire, de philosophie et les explications de textes doivent fournir l'occasion de former le sens civique des élèves, non seulement à l'égard de leur patrie, mais à l'égard de toutes les communautés sociales et humaines auxquelles ils se trouvent incorporés, et de leur faire prendre conscience de leur solidarité avec tous les enfants et tous les hommes d'Europe et du monde entier.

Tributaires dans une large mesure de l'organisation scolaire en vigueur dans chacun des pays participants, les programmes de l'École européenne ne sauraient avoir un caractère révolutionnaire, puisqu'ils se situent dans le prolongement des grandes traditions pédagogiques nationales et puisqu'ils visent à la reconnaissance des études dans chacun des régimes existants. Ils ont bénéficié toutefois du souci des promoteurs de la réforme de l'enseignement dans les divers pays de mettre à l'épreuve certains projets qui, comme le tronc commun, représentaient alors une sorte de banc d'essai pour toutes les écoles. Ils contiennent également des innovations pour telle ou telle nation participante comme, par exemple, l'intro-

duction de l'enseignement de la philosophie ou le déroulement de l'examen du baccalauréat européen en une seule session, qui font l'objet d'un examen attentif de la part des ministères intéressés. Mais leur originalité essentielle réside dans la façon dont ils concilient les diverses tendances pédagogiques. Sans être d'avant garde, ils sont orientés vers l'avenir, en indiquant la voie à suivre pour permettre la reconnaissance multilatérale des études et des diplômes par delà et malgré les frontières.

Marcel Decombis
Directeur de l'École européenne de Varèse
Ancien directeur de l'École européenne de Luxembourg

Les méthodes didactiques dans l'enseignement aux Écoles européennes

I

Pendant les cinq ou six premières années d'existence de l'École européenne de Luxembourg, la solution aux problèmes posés par l'organisation de ce nouveau type d'école retenait toute l'attention du Conseil supérieur, des Conseils d'inspection, du directeur et du corps enseignant. *L'harmonisation des programmes* d'études nationaux et le désir de traiter de toutes les matières autant que possible simultanément dans les quatre sections linguistiques étaient plus urgents que la recherche et l'élaboration des méthodes didactiques se prêtant à une application à peu près identique dans toutes les sections.

Toutefois, de nombreuses personnes en dehors de l'École européenne s'attendaient à ce que, en matière didactique, cette école constituât un exemple à suivre, totalement ou partiellement. Mais il était inévitable qu'à cet égard l'École européenne dût décevoir quelque peu. Comment pouvait-on harmoniser les méthodes didactiques des divers pays avant que les enseignants aient pris connaissance de leurs méthodes respectives?

Des visites réciproques dans les classes nous apprirent à estimer les méthodes en vigueur dans les divers pays. En tant que professeur néerlandais, j'ai apporté certaines modifications à ma propre méthode d'enseignement, et ce après avoir rendu visite aux collègues d'autres nationalités. Pour leur part, ces derniers reconnaissent avoir tiré quelque profit des cours donnés par leurs collègues néerlandais.

II

La phase de l'organisation des études et de l'information réciproque devait inévitablement précéder la deuxième phase: celle de *l'harmonisation didactique*. Cependant quelques directives d'ordre général existaient déjà au cours de la première phase. Dès le début de l'expérience de l'École européenne elles avaient été définies par les Conseils d'inspection et le corps enseignant, en général, suivait ces directives. Pour donner un exemple: l'enseignement magistral fut immédiatement rejeté et l'utilisation des méthodes actives fortement recommandée.